

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéennes (DIRMED)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Service Politique de l'Exploitant et Programmation (SPEP)

Adresse : N° 16 Rue Antoine Zattara CS 70248

Commune Marseille CEDEX 3

Code postal 13331

Nature des activités : Entretien, exploitation et ingénierie routière pour les routes nationales et les autoroutes sans péage restant sous la responsabilité de l'Etat

Qualification : Administration de l'Etat, service déconcentré à compétence (inter-)départementale

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Timon lepidus Lézard ocellé	Indéterminée	Espèce potentielle sur le site de par la présence d'habitat propice à l'espèce (Steppede de Crau) et d'au moins 34 garennes favorables à son installation.
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Aménagement du terre-plein central (T.P.C.) de la RN568 entre le PR0 et le PR 20+800 : création de 5 carrefours de retournement
 Suite sur papier libre de 2 carrefours en croix et condamnation/suppression des traversées intermédiaires. (Voir chapitre 2 du dossier de demande de dérogation)

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : le risque de destruction d'individus peut intervenir suite au démantèlement de 2 gîtes favorables à l'espèce lors des travaux de terrassement, à la circulation des engins, à la mise en stock de matériaux, au débroussaillage et
Suite sur papier libre au décapage en phase travaux. En phase exploitation il existe un risque de collision au droit des aires de retournement.

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser : Bruit généré par les travaux et par la circulation en phase exploitation
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Licence, Master en Environnement, Biologie et Ecologie
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Septembre-Octobre 2019
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
Départements : Bouches-du-Rhône (13)
Cantons :
Communes : Territoires des communes d'Arles, Fos-sur-Mer et Saint-Martin-de-Crau

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Suppression de certains accès riverains selon l'option 1 permettant de limiter les emprises et le dérangement (E1)
Mise en place d'une mission de Coordination environnement (R1), Limitation des emprises au strict nécessaire (R2), Balisage des zones sensibles (R3), Adaptation du calendrier des travaux (R4), Débroussaillage et décapage selon une méthode adaptée (R5).
Suite sur papier libre (Voir chapitre 5 et 7 du dossier de demande de dérogation)

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

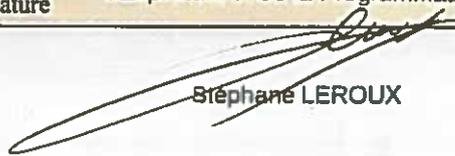
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : ./.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Une mesure de suivi est prévue afin de s'assurer de la bonne efficacité des mesures mises en œuvre. Le suivi est prévu sur 5 années suivant la mise en service. Un compte rendu sera établi à l'issue de chaque campagne de suivi. (Voir chapitre 7.2 du dossier de demande de dérogation)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à le 14/01/2015 Le Chef du Service des Politiques de l'Exploitant et de la Programmation
Votre signature


Stéphane LEROUX